

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 3 novembre 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 10 novembre 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/49

Objet : Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par une délibération du 3 avril 2009 ;

Vu les délibérations n^{os} 2011/07 du 28 janvier 2011, 2011/23 du 15 avril 2011, 2011/28 du 3 juin 2011 décidant de procéder à une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'avis inséré dans les Dernières Nouvelles d'Alsace du 16 août 2011 pour annoncer la mise à disposition du dossier au public ;

Considérant que le projet de modification simplifiée n°1 du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément au septième alinéa de l'article L. 123-13 du Code de l'urbanisme ;

Considérant qu'aucune observation n'a été faite durant la mise à disposition du dossier au public ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

APPROUVE la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme conformément au dossier annexé à la présente ;

DECLARE que le PLU modifié est tenu à la disposition du public à la mairie et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture ; que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal Les Dernières Nouvelles d'Alsace diffusé dans le département.

La présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU seront exécutoires à compter de sa réception en préfecture et sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité. La présente, accompagnée du dossier réglementaire, sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin et à Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement campagne.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 10 novembre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 14 novembre 2011.

Le Maire
Alain NORTH